



Agenda 21 Local Pau Pyrénées



Décembre 2009

Axe 3 : Économie et emploi

Diagnostic technique

Document provisoire

Activité économique Pau Pyrénées
Impact de l'activité économique sur l'environnement
Emploi et formation professionnelle
Filières d'excellence
Zones d'activités économiques
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Technologies de l'information et de la communication
Agriculture de proximité
Économie sociale et solidaire
Commerce et artisanat
Tourisme
Coopération transfrontalière

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
Partie 1. L'activité économique de Pau Pyrénées : éléments de cadrage au regard du développement durable.....	4
1 Dynamisme économique	4
1.1 Secteurs d'activités	4
1.2 Cadres d'emploi.....	5
1.3 Créations / défaillance d'entreprises.....	5
2 Impact de l'activité économique sur l'environnement.....	7
3 La question transversale de l'emploi et de la formation Professionnelle.....	10
3.1 L'emploi.....	10
3.1.1 Contexte territorial	10
3.1.2 Action publique locale en matière d'accompagnement vers l'emploi.....	11
3.2 La formation professionnelle	14
Partie 2 : Les axes fondateurs de la politique de développement économique de la CDA.....	16
1 Le soutien aux filières économiques d'excellence.....	16
1.1 Contexte territorial	16
1.2 Action publique locale	17
2 L'aménagement et la commercialisation des zones d'activités économiques	17
2.1 Contexte territorial	17
2.2 Action publique locale	18
3 Le soutien au développement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour	20
3.1 Contexte territorial	20
3.2 Action publique locale	20
4 Les Technologies de l'Information et de la Communication.....	21
Partie 3 : Les politiques en cours de structuration	24
1 L'appui à l'Agriculture de proximité et au développement de l'Agriculture biologique.....	24
1.1 L'agriculture de proximité.....	24
1.1.1 Contexte territorial.....	24
1.1.2 Action publique locale	24
1.2 L'Agriculture biologique	26
1.2.1 Contexte territorial	26
1.2.2 Action publique locale	27
2 Le champ spécifique de l'Économie Sociale et Solidaire.....	28
2.1 Contexte territorial.....	28
2.2 Action publique locale	29
3 Le Commerce et l'artisanat.....	30
3.1 Contexte territorial	30
3.2 Action publique locale	31
4 Le Tourisme	32
4.1 Contexte territorial	32
4.2 Action publique locale	34
5 Coopération transfrontalière et décentralisée.....	35

PREAMBULE

L'élaboration du diagnostic, objet du présent document thématique, consiste à établir le bilan de la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques, actions et pratiques des collectivités, au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les être humains;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ce document a été établi sur la base d'échanges et d'entretiens avec des représentants des différents services de la Ville de Pau et de la Communauté d'Agglomération entre le 15 juin et le 31 juillet 2009, la consultation de documents de travail internes à la collectivité et de la bibliographie disponible.

Il a été mis en débat et enrichi au cours de trois réunions du groupe de travail « Économie et emploi » (composé d'élus, de représentants de services et d'experts) entre septembre et décembre 2009. A l'issue de ces réunions, une première identification et hiérarchisation des enjeux a été proposée. Elle apparaît en encadré à la fin de chaque partie.

Le présent diagnostic de développement durable traite des thèmes suivants :

- Activité économique Pau Pyrénées
- Impact de l'activité économique sur l'environnement
- Emploi et formation professionnelle
- Filières d'excellence
- Zones d'activités économiques
- Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Technologies de l'information et de la communication
- Agriculture de proximité
- Économie sociale et solidaire
- Commerce et artisanat
- Tourisme
- Coopération transfrontalière

Partie 1. L'activité économique de Pau Pyrénées : éléments de cadrage au regard du développement durable

1 Dynamisme économique

1.1 Secteurs d'activités

En comparaison avec les autres zones d'emplois du département, la spécificité de zone de Pau réside dans la part importante des revenus constitués par les salaires publics, du fait du statut de préfecture et de la présence de l'université.

**Tableau 1 : Structure de la zone d'emploi de Pau en indice
(par rapport à la moyenne des indices des zones d'emplois françaises)**

	Base productive	Base publique	Base résidentielle	Dont résidentiel tertiaire	Dont résidentiel touristes	Base sociale	Profil
Zone d'emploi Oloron Mauléon	110	98	105	141	66	61	Moyen
Zone d'emploi Bayonne Pyrénées	99	110	105	123	113	65	Moyen
Zone d'emploi Pau	123	149	86	117	49	70	Productif public
Zone d'emploi Lacq Orthez	134	83	100	133	29	65	Productif dortoir

Source : Un essai de typologie des formes de développement territorial en France (par zone d'emploi) ; 2003

La majorité des emplois (44%) est peu délocalisables et appartient à « l'économie résidentielle », c'est à dire aux services marchands aux personnes (services aux particuliers, construction, éducation (hors fonction publique), santé, action sociale, commerce de détail, activités financières et le transport de voyageurs). La sphère publique réunit 28% des emplois. L'appareil productif, qui englobe les secteurs orientés vers les marchés extérieurs au territoire, concerne également 28% des emplois.

Tableau 2 : Part des salariés dans chacune des sphères économiques

	Appareil productif		Économie résidentielle		Fonction publique	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CDAPP	17517	28%	27899	44%	17642	28%
CG 64	64005	32%	92096	45%	47066	23%
Aquitaine	311089	32%	417541	43%	253751	26%

Sources : Données CLAP INSEE ; 2006

1.2 Cadres d'emploi

Les entreprises uni-personnelles sont largement représentées avec plus de 51% du total.

Les employés sont majoritaires sur l'agglomération paloise (30,7% des actifs) mais leur proportion diminue au profit des professions intermédiaires et des cadres. La part des ouvriers est également en légère baisse sur la période.

Le territoire communautaire compte davantage de cadres et professions intermédiaires que la moyenne départementale.

Tableau 3 : Catégories socio-professionnelles sur la CDAPP

Catégorie socio professionnelle	CA Pau-Pyrénées				Pyrénées-Atlantiques
	2006	%	1999	%	% 2006
Agriculteurs exploitants	236	0,4%	308	0,5%	3,6%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 223	4,8%	3 352	5,5%	6,9%
Cadres et professions intellectuelles sup.	10 839	16,3%	8 784	14,3%	11,3%
Professions intermédiaires	18 005	27,1%	14 922	24,3%	23,9%
Employés	20 384	30,7%	20 265	33,1%	30,6%
Ouvriers	13 245	19,9%	12 552	20,5%	23,1%
Total	66 499	100%	61 285	100%	286 814

Source : Observatoire social urbain, 2009

1.3 Créations / défaillance d'entreprises

En 2007, la Ville de Pau concentre plus de la moitié des entreprises de l'Agglomération (6 235 sur 10 187)¹. Entre 2001 et 2007, à l'échelle de la Ville comme à l'échelle de l'Agglomération, une progression importante des activités dans le domaine de la construction et des services est observée alors que le nombre d'établissements industriels est en recul.

¹Source : SIRENE-INSEE 31.12.2007 & 31.12.2001

Tableau 4 : Secteurs d'activités sur la CDA Pau Pyrénées

Secteur activité	Nombre établissements 2007	Nombre établissements 2001	Évolution 2001-2008
industrie	681	729	-6,6%
construction	821	647	26,9%
commerce	2370	2142	10,6%
Service	6315	5010	26,0%
<i>Activités financières & immobilières</i>	876	602	45,5%
<i>service aux entreprises</i>	1990	1590	25,2%
<i>service aux particuliers</i>	1664	1414	17,7%
<i>Éducation, santé, action sociale</i>	1785	1404	27,1%

Source : Observatoire social urbain, 2009

L'âge moyen des chefs d'entreprises est de 50 ans (49 ans en Béarn). Cela laisse à penser que les problématiques de reprise d'entreprises ne sont pas criantes sur le territoire pour le moment.

Depuis 2005, le nombre de **création d'entreprises** par an oscille entre 581 et 726.

Tableau 5 : Création d'entreprises

Année	Nombre de création d'entreprises
2005	638
2006	623
2007	726
2008	615
2009 (jusqu'au 21 décembre)	581

Source : CCI Béarn et Soule 2009

En 2008, le **nombre de défaillance** est supérieur de 25% à 2007, ce qui peut être une traduction de la période actuelle de crise économique. En nombre absolu, les défaillances d'entreprises concernent en majorité le secteur des services.

Tableau 6: Défaillance d'entreprises

Secteur d'activités	2ème Semestre 2008	1er Semestre 2008	2ème Semestre 2007	1er Semestre 2007
Construction	14	14	10	7
Industrie	7	6	4	7
Commerce	23	23	11	16
Service	27	26	26	31
Total	71	69	51	61

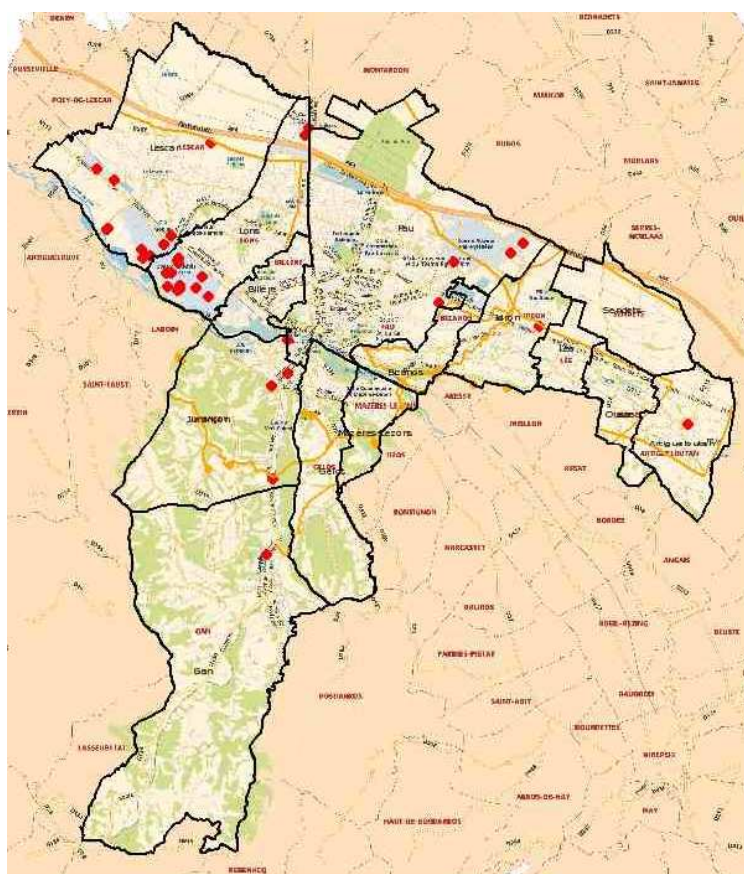
Champ : Secteur marchand non agricoles ; Périmètre : CA Pau Pyrénées ; Source : INSEE – BODACC

Source : CDAPP, SIG, Cellule statistique

Nota : la défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à la suite de problèmes financiers. La procédure juridique peut avoir différentes issues : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de cession.

2 Impact de l'activité économique sur l'environnement

D'une manière générale, l'Agglomération est peu soumise au risque industriel qui se concentre davantage sur la zone de Lacq. Aucun établissement classé Seveso n'est repéré sur le territoire. Une trentaine d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont recensées dans la Communauté d'Agglomération.

Carte 1 : ICPE de l'agglomération

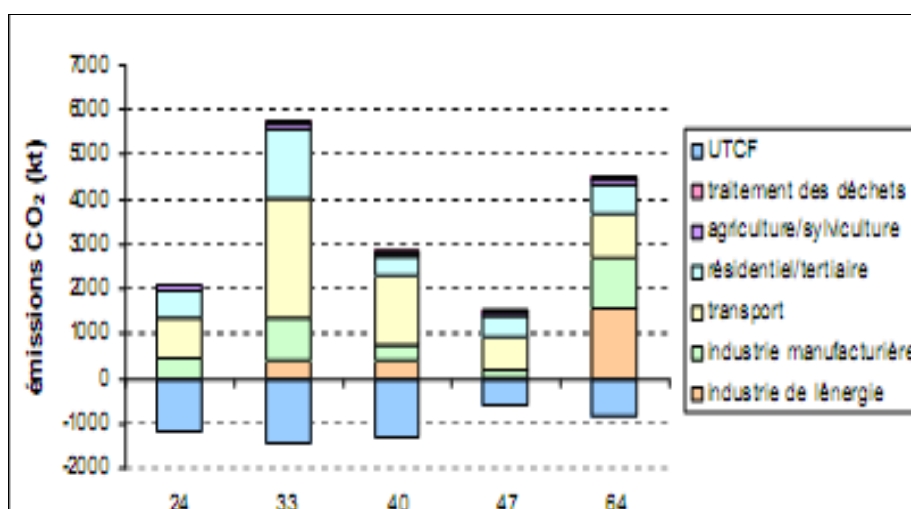
Source : SIG, CDAPP

Les Communes de Mazères-Lezons, Jurançon, Bizanos et Gelos sont caractérisées par la présence de puits de gaz et font l'objet d'un Plan de Secours Spécialisé approuvé par le Préfet. Elles sont également concernées par le passage d'une canalisation enterrée de gaz brut autour de laquelle est prévue une zone de non aedificandi. La commune de Jurançon accueille une installation pilote d'enfouissement de CO₂ de l'entreprise TOTAL.

Des transports de matières dangereuses transitent sur les grands axes de communication. Toutes les communes à proximité de l'un ou plusieurs de ces axes peuvent être soumises au risque d'accident de transport de matières dangereuses. A noter que le fret SNCF passant par Pau ne concerne pratiquement pas les matières dangereuses.

Le CITEPA² a réalisé en 2007 une étude régionale sur les émissions de gaz à effet de serre en Aquitaine. L'analyse est réalisée à l'échelle départementale en comparant les émissions des années 1990 et 2005. Les émissions de gaz à effet de serre dues à l'industrie et à l'agriculture ont diminué sur la période, bien qu'elles restent les deux principales activités contributrices au Pouvoir de Réchauffement Global. La contribution du secteur résidentiel/tertiaire est en augmentation de près de 25% sur cette période ainsi que, dans une moindre mesure, le secteur des transports (+ 13%). Ces éléments sont à prendre en compte au regard de la vocation tertiaire supérieure de l'Agglomération en terme économique. Ils sont repris dans l'Axe 2 (Aménagement et climat) du diagnostic de l'Agenda 21 Pau Pyrénées.

Graphique 1 : Émissions de CO₂ par département en 2005 et par secteur PNLCC



Source : CITEPA

La question de la qualité de l'eau est abordée dans le chapitre Ressources et milieux. Quelques éléments sont à relever :

- La fromagerie des Chaumes et la Laiterie Candia sont identifiées au plan régional parmi les 25 plus gros sites qui rejettent de l'eau au milieu naturel. La première s'alimente au réseau d'eau potable alors que les prélèvements de la seconde sont répartis entre le réseau d'AEP et la nappe alluviale (champ captant règlementaire). Par ailleurs, de nombreuses entreprises disposent de petits forages ou de puisards ne nécessitant pas de déclaration particulière. Ils ne sont donc pas suivis par l'Administration alors que les rejets sont à l'origine de pollution diffuses avérées.
- Certains puits utilisés sur le territoire voient apparaître dans leurs analyses des teneurs en

² Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique

pesticides, polluants qui sont à l'heure actuelle non traités par les dispositifs de production d'eau potable en place. Ces teneurs restent dans la grande majorité faibles et donc sans impact direct et rapide sur la santé humaine (dixit DDASS 64) mais certains puits tels que ceux de Bordes commencent à atteindre des teneurs critiques. Cela a engendré le classement de ces puits comme priorité du PNSE³ 2 (500 puits en danger de fermeture en France).

- Le service assainissement de l'Agglomération a mis en place un système de conventionnement avec les entreprises qui encadre les possibilités de rejets au réseau public d'assainissement et les obligations en matière de pré-traitement et d'auto-surveillance. 250 visites d'installations susceptibles d'être concernées par la signature d'une convention spécifique de rejet en fonction du volume produit et de la concentration sur plusieurs paramètres chimiques (au cas par cas) ont été réalisées. 1000 arrêtés de rejet au réseau d'assainissement doivent être établis (réalisé à 50% à ce jour) ainsi que 120 conventions de rejets dont 80 ont été signées par les entreprises à ce jour. La Communauté d'Agglomération fait donc partie des collectivités actives sur ce sujet. Ce dispositif est complété par la réalisation de bilans d'auto-surveillance et la prescription aux entreprises d'aménagements de prétraitement en fonction du diagnostic de chaque installation.

Par convention avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie réalisent des diagnostic et assistent les entreprises dans leurs demandes d'aides à la dépollution. Les métiers particulièrement ciblés pour la période 2007/2009 sont les métiers de bouche, les garages, les imprimerie, les pressings et les métiers du bâtiments.

La gestion des déchets des entreprises reste également problématique, notamment pour les artisans et PME/PMI et les déchets inertes. Peu de solutions de collecte et de traitement adaptées de ces déchets existent et les professionnels recourent partiellement aux installations destinés aux ménages (déchetteries). Des dépôts sauvages et pratiques inadaptées (brûlage à l'air libre) subsistent, notamment sur les différents chantiers de construction. Leur enlèvement a un coût réel pour la collectivité en terme financier et logistique. En ce qui concerne les déchets ménagers assimilés, et afin d'offrir un service aux entreprises produisant plus de 8000 L de déchets par an, la CCI a mis en place un système de collecte mutualisée avec un prestataire extérieur. A ce jour, 17 entreprises (et administration) bénéficient de ce service.

Du fait de l'absence d'industries lourdes, le secteur économique impacte peu la qualité de l'air de l'Agglomération.

Pour plus d'informations sur les problématiques « Eau », « Déchets », « Qualité de l'air » et « Nuisances sonores », se référer à l'Axe 1 Ressources et milieux. Idem pour les questions liées au paysage d'entrées de ville (affichage, pollution visuelle)

³ Plan National Santé Environnement

3 La question transversale de l'emploi et de la formation Professionnelle

3.1 L'emploi

3.1.1 Contexte territorial

En 2008, sur l'agglomération 3255 bénéficiaires du RMI sont recensés (dont 2292 sur la ville de Pau), contre 3023 en 2002. (Source : CAF Béarn et Soule, 2009)

Dans l'agglomération paloise 67,7% des 15-64 ans sont des actifs. La part de actifs ayant un emploi a fortement augmenté mais reste inférieure à la moyenne départementale.

Tableau 7 : Population active sur le territoire de la Communauté d'agglomération

	CA Pau-Pyrénées		Pyrénées-Atlantiques
	2006	1999	2006
population des 15-64 ans	98432	93520	403385
Actifs (%)	67,7%	65,7%	71,0%
actifs ayant un emploi (%)	59,9%	56,2%	64,1%
Chômeurs (%)	7,8%	9,2%	6,9%
Inactifs (%)	32,3%	34,3%	29,0%
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	15,0%	17,5%	10,6%
retraités ou préretraités (%)	7,7%	7,2%	9,0%
autres inactifs (%)	9,6%	9,6%	9,4%

Nota : au sens du recensement INSEE, un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. Le nombre peut donc être différent des statistiques des demandeurs d'emploi du Pôle Emploi car tous les chômeurs ne sont pas inscrits au Pôle Emploi.

Source : Observatoire Social Urbain, 2009

Le taux de chômage de l'agglomération est de 11,5%, en forte diminution par rapport à 1999 (14,1%). Toutes les catégories de population bénéficient de cette baisse. Le taux de chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes mais l'écart se réduit en 2006. Les moins de 25 ans sont les plus touchés mais leurs taux de chômage a fortement diminué depuis 1999.

Tableau 8 : Évolution du chômage sur Pau Pyrénées

	CA Pau Pyrénées		Pyrénées-Atlantiques	
	2006	1999	2006	1999
Nombre de chômeurs	7659	8640	27776	32088
Taux de chômage	11,50%	14,10%	9,70%	12,30%
Hommes	9,90%	11,40%	7,80%	9,40%
Femmes	13,20%	16,90%	11,90%	15,60%
< 25 ans	18,70%	29,30%	18,40%	27,60%
25-49 ans	11,50%	13,80%	9,30%	11,70%
> 50 ans	7,70%	10,00%	7,10%	9,00%

Taux de chômage = nombre de chômeurs / nombre d'actifs

Source : Observatoire Social Urbain, 2009

3.1.2 Action publique locale en matière d'accompagnement vers l'emploi

A l'échelle de l'agglomération, le **PLIE** (Plan Local pour l'Insetion et l'Emploi) Pau Pyrénées un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation. Son public correspond aux personnes les plus éloignées de l'emploi : chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, allocataires de minimas sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2008, le PLIE a accompagné 653 personnes éloignées de l'emploi, grâce à ses 10 conseillers référents. Le taux de sortie positive après 6 mois de travail salarié ou de formation qualifiante a été de 61,46 % dont :

- 54,69 % de taux d'accès à un emploi durable.
- 5,21 % de taux d'accès à une formation qualifiante.
- 1,56 % de taux de Création d'Activité.

Le PLIE a également permis la réalisation de contrat de travail avant la sortie des participants :

- 256 étapes emploi de parcours stable pour 212 participants.
- 504 étapes emploi de parcours temporaire pour 322 participants.

Le développement et la généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de la CDAPP par une délibération prise en décembre 2007 vise l'insertion sociale et professionnelle des habitants. Cela permet d'impulser auprès des entreprises une démarche de développement durable. Avec l'ensemble de ses partenaires, en 2008, le PLIE a géré plus de 6 500 heures de travail pour une progression de 60 % sur un an. L'année 2009 prévoit plus de 10 000 heures d'insertion.

Dans le cadre de la politique de la Ville, le **Club Emploi et Développement du Hameau** offre un lieu de proximité pour les habitants et les entreprises du quartier du hameau sur les questions de l'emploi et du développement économique. En 2008, 286 ont été suivis au CEDH par le conseiller de la Mission Locale et 102 adultes ont été accompagnés par le référent PLIE. 51 personnes ont trouvé un emploi durable et 74 parcours de formation ont été mis en place. En moyenne, près de 5 CDI et 15 CDD ont été signés par mois. Enfin, les opérations réalisées ou en cours concernent :

- Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi du quartier du Hameau ;
- Demi-journées d'information et de recrutement avec les entreprises ;
- Espace coaching au village de l'emploi ;
- Financement de diverses actions de formation / mobilisation : français langue étrangère, découverte des métiers de la fonction publique territoriale, chantiers montagne.
- Café de l'emploi ;
- Mise en place d'un Service d'Amorçage de Projets (appui à la création d'entreprise).

La Mission Locale Jeunes Pau Pyrénées accompagne les 16-25 ans vers une insertion professionnelle. Les principaux secteurs d'emplois restent les services, les commerces, le bâtiment et travaux publics et le travail en intérim. La période de précarisation après la sortie du cursus scolaire dure entre 3 et 8 ans.

La Mission locale rend compte du besoin de mieux connaître l'environnement économique local afin de construire des réponses adaptées aux évolutions. Cette démarche a déjà été initiée au niveau de l'agro-alimentaire ou de la restauration.

Enfin, la Mission locale développe *La Fabrique à Projets*, dispositif qui a pour finalité de favoriser une « culture de l'entreprise » et qui consiste à fournir un appui aux porteurs de projet de création d'entreprises ou de projets à caractère solidaire. Le principe repose sur la mise en situation des porteurs de projet et sur la validation de la qualité de leurs idées. 150 projets ont été accompagnés depuis la création de cette initiative avec un taux de réussite de 50%. Il manque aujourd'hui à ce dispositif un lieu d'expérimentation des projets proposés.

Emploi et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue de deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Structurer une politique communautaire en faveur de l'Économie et de l'emploi**

La question de l'emploi ne relève pas directement de la compétence de la CDAPP. Il s'agit donc de se positionner en tant qu'interlocuteur et travailler en collaboration avec les acteurs déjà mobilisés tels que le conseil régional et l'état. **Il convient d'envisager le soutien à l'emploi comme un service aux entreprises.** Les différents outils mobilisés sur les questions d'emploi -pôle emploi, mission locale, GIP DSU, PLIE – doivent quitter la logique du demandeur d'emploi pour se mettre au service des entreprises. Enfin, il s'agit de **renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprises (coopérative d'activité, couveuse...).**

- **Encourager l'insertion par l'activité économique**

Les prestations d'insertion sont prises en charge par l'état. La CDAPP doit jouer un rôle facilitateur et mettre en valeur les structures qui s'investissent sur ce thème. L'objectif est de mettre en synergie et coordonner l'ensemble des structures qui œuvrent pour l'IAE, mais aussi d'encourager leur création.

- **Promouvoir les initiatives dans le champ des éco-activités**

L'objectif est de repérer les opportunités sur les secteurs émergents et s'en servir de support pour l'insertion par l'activité économique.

- **Généraliser les clauses sociales dans les marchés publics**

La CDAPP et la Ville de Pau appliquent dans leurs marchés une clause sociale et environnementale. Certains domaines d'activités échappent à cette clause. Il s'agit donc 1- de généraliser cette pratique et 2- accompagner les collectivités (sensibilisation / formation) dans la mise en place de cette démarche.

- **Utiliser les ressources des collectivités et institutions publiques en tant que structures employeurs (contrats d'apprentissage, contrats aidés, valorisation des métiers de la FPT...)**

Les outils, comme le PLIE, doivent être mieux utilisés et articulés avec les politiques de la CDAPP (notamment Direction de l'Action Économique et Direction des Ressources Humaines).

- **Renforcer l'accompagnement des publics prioritaires : jeunes de moins de 26 ans, plus touchés par le chômage ; personnes peu qualifiées et/ou démobilisées.**

3.2 La formation professionnelle

Les stratégies de développement de l'offre de formation professionnelle proviennent pour une part de la mission locale, pour une autre du PLIE et pour une autre encore du Conseil Régional. Le groupe de travail fait valoir qu'elles s'appuient sur des tendances régionales qui ne correspondent pas forcément au contexte local. Le repérage des besoins localement, notamment sur les filières émergentes, est très difficile.

Les commissions formation emploi permettent néanmoins d'établir un dialogue avec les partenaires socio-économiques pour analyser les besoins.

En 2009, la zone d'animation territoriale (ZAT) Pau Béarn programme 794 parcours stagiaires. Les métiers les plus concernés sont :

- les métiers du commerce et de la bureautique (110 parcours)
- le BTP (92 parcours)
- les métiers du transports et de la lalogistiques (90 parcours)
- l'industrie de la métallurgie, de mécanique et de la maintenance électronique (96 parcours)
- A noter que 190 parcours concernent « l'orientation ».

D'autre part, les besoins de formation emploi repérés sur la ZAT Pau Béarn sont :

- **des formations sur l'agriculture péri-urbaine et les productions animales** (besoins repérés en ouvriers d'élevage, conduite d'engins agricoles et agriculture biologique). L'objectif fixé pour 2010 est donc de mettre en place des parcours intégrant des découvertes des métiers de l'agriculture, des pré-formations et des qualifications intégrant différentes productions animales et la conduite de tracteurs. Une filière en développement sur l'agglomération -et qui demandera des ressources humaines – est la filière équine.
- **Des formations sur le BTP** (malgré une diversification conséquente de l'offre de formation initiale et par apprentissage). Les objectifs sont (1) d'apporter les qualifications aux demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins de grands chantiers TP ; (2) inciter à la diversification des supports pédagogiques avec la mise en œuvre de chantier formation et prise en compte des notions sur l'éco-construction, les énergies renouvelables ; (3) répondre à l'évolution des métiers du bâtiment. Des corps d'état vont être fortement impactés par le Grenelle de l'Environnement. Une étude du BIPE montre que les métiers de menuisiers, charpentiers couvreurs, peintre plaquistes seront concernés pour toute activité relevant de l'isolation (toitures, ouvertures, extérieur) et les plombiers chauffagistes, électriciens, couvreurs pour l'installation d'énergies renouvelables (solaire, chauffage bois...).
- **Des formations qualifiantes dans le secteurs Santé-Action sociale.** Les objectifs sont de favoriser l'accès à la préparation des concours d'infirmiers et de mettre en place des parcours qualifiants pour les aides à domicile.
- **Des mesures « orientations »** (aide aux choix professionnels, plate forme, bilan jeune...) doivent être développées envers les jeunes et les femmes (La Mission Locale de Pau a accueilli en 2008 63% de 16-21 ans, soit quatre points de plus que les années précédentes).

Enfin, le programme prévoit trois actions de lutte contre les discriminations :

- Promouvoir la formation en alternance des personnes sourdes et malentendantes en faisant évoluer les représentations des entreprises et des agences d'intérim sur la surdité, dans les secteurs de l'industrie aéronautique et d'aide à la personne
- Discriminations dans la formation et l'apprentissage : l'exemple des gens du voyage
- Rencontres thématiques : "Entreprises sans discrimination : tous gagnants"

D'autre part, beaucoup d'acteurs (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises...) participent à diffuser de l'information autour de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Néanmoins, l'impact de leur action est à nuancer car de nombreuses entreprises restent en dehors de ces réseaux d'échanges.

Formation professionnelle et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issu des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Permettre l'accès aux formations à tous les publics (et notamment aux personnes handicapées, en difficultés d'insertion...)**

- **Permettre l'adéquation des besoins des entreprises et des formations,**
en lien avec l'action du Conseil régional

- **Permettre l'adéquation des besoins des salariés et des formations**

Cet enjeu répond à la finalité 3 du développement durable « L'épanouissement de l'être humain ». Il s'agit ici de placer le salarié au cœur du système. Attention toutefois aux « formations alibi ».

- **Intégrer les critères de développement durable dans les conventions d'aides aux entreprises.**

Il s'agit de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises et d'en faire un critère d'obtention des aides économiques.

- **Être exemplaire en tant que collectivité**

Partie 2 : Les axes fondateurs de la politique de développement économique de la CDA

Du fait de l'implication privilégiée de la CDA sur ces thématiques depuis sa création, ce chapitre regroupe le soutien aux filières économiques d'excellence, l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités et l'appui au développement de l'UPPA.

1 Le soutien aux filières économiques d'excellence

1.1 Contexte territorial

L'économie de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées est caractérisée par ses filières d'excellence :

- **Les géosciences et le génie pétrolier – énergie** : pilier historique du territoire avec le centre de recherche du groupe Total, Pau est un pôle de renommée européenne de référence dans le domaine. Cinq centres de formation internationaux, 10 laboratoires de recherche, 50 sociétés internationales et 4000 emplois directs (dont plus de la moitié pour le seul CSTJF⁴) sont recensés.
- **L'aéronautique** constitue la première filière industrielle du Bassin d'emploi des Pays de l'Adour avec des entreprises comme Turboméca, Messier Dowty, EADS Socata, Dassault,... des sous traitants de 1er niveau spécialisés (chaudronnerie, mécanique, fonderie, bureaux d'études...) souvent situés à l'extérieur de l'Agglo, mais essentiels pour sa vie socio-économique.
- **L'Agro-alimentaire** tient une place importante sur le territoire, en lien avec un département de tradition alimentaire à dominante rurale. L'agglomération constitue le lieu d'implantation de sièges sociaux mais aussi d'unités de transformation (Euralis, Candia, Fromagerie des Chaumes, Michaud...). Entre la production maïsicole, l'élevage bovin (production de viande de boucherie), la filière Lait et fromages, mais aussi le vin ou le miel, l'agroalimentaire présente le profil d'un secteur diversifié qui souffre d'un déficit d'organisation et de valorisation de sa production.
- **Filière cheval** : la filière équine draine près d'un millier d'emplois sur l'agglomération, notamment à travers l'hippodrome (courses, concours complet international 4 étoiles), les centres équestres et d'entraînement, l'élevage ou encore les haras de Gelos... Cette filière est en cours de structuration, avec de nombreuses attentes à tous les niveaux : élevage, pratiques équestres, pérennité des métiers traditionnels de l'équipement du cheval et du cavalier (bourrelier, maréchaux ferrant), médecine vétérinaire spécialisée, alimentation, tourisme équestre, organisation de manifestations...
- en complément de ces filières traditionnelles, des **filières émergentes et transerves** se structurent qui confirment la vocation de l'agglomération sur le « tertiaire supérieur », dans le domaine des biotechnologies et des matériaux avancés notamment.

Ces filières d'excellence présentent des opportunités de diversification en lien avec le développement des éco-activités. Les voies de diversification dans le domaine du génie pétrolier s'orientent vers le développement de nouvelles formes d'énergies (géothermie, méthanisation, biomasse). La création du pôle de compétences AVENIA illustre cette évolution. Par exemple, les compétences locales en matière d'imagerie sismique et de forage peuvent trouver des applications nouvelles en géothermie. Les filières émergentes dans le domaine des biomatériaux utilisent principalement de la biomasse disponible localement (maïs, chanvre, pin maritime...).

⁴ Centre Scientifique et Technique Jean Feger

1.2 Action publique locale

Depuis sa création en 2000, la Communauté d'Agglomération a accompagné le développement et la structuration des filières d'excellence présentes sur le territoire. Si son règlement d'intervention économique n'intègre pas de critères d'éco-conditionnalité des aides, dans les faits, une part significative des projets soutenus par la Communauté d'Agglomération visent à limiter les impacts sur l'environnement. Ceci est particulièrement vrai dans l'aéronautique (évolution des process de traitement de surface, développement de traitements alternatifs aux procédés électrolytiques à base de métaux lourds par exemple) ou l'agro-alimentaire (concentration du lactosérum, soutien à la filière bovin viande).

Soutien aux filières d'excellence et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issu des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Objectiver la prise en compte du développement durable dans le règlement d'intervention économique (notamment dans ses dimensions environnementales et sociales).**
- **Définir et promouvoir le positionnement en matière d'« éco-activité »**
- **Améliorer la connaissance en ce qui concerne la prise en compte du développement durable dans les management et les stratégies de développement des entreprises.**
- **Promouvoir les démarches collectives en lien avec le développement durable**

2 L'aménagement et la commercialisation des zones d'activités économiques

2.1 Contexte territorial

Les zones d'activités constituent un support essentiel du développement économique. Pour autant, du fait de l'absence de politique foncière, la Communauté d'Agglomération dispose d'une offre limitée dans ce domaine. Les zones d'activités d'intérêt communautaire sont distinguées des zones d'activités communales. En 2009, elles représentent au total 950 ha. Les zones en projet ou en phase pré-opérationnelles s'étendent sur 300 ha environ.

A moyen terme, plus de 150 ha de foncier sont destinés à l'aménagement de zones d'activités économiques dans les PLU. La création de l'autoroute A65 et de l'échangeur de Lescar constituent des opportunités pour l'aménagement de zones d'activités économiques. L'agglomération et les communes ont engagé des réflexions, en lien notamment avec l'Agence d'Urbanisme, pour réfléchir au positionnement futur de ces zones.

2.2 Action publique locale

Jusqu'à présent, l'aménagement des zones d'activités économiques n'a jamais intégré les enjeux du développement durable. Des initiatives récentes dans ce domaine existent et révèlent à la fois les potentialités mais aussi les marges de progrès à réaliser.

A Pau, le lotissement Europa - dont la commercialisation débute - a été aménagé en 2007/2008 en l'absence de réflexions et d'études préalables liées à l'intégration de critères de développement durable. Suite au changement de municipalité, un référentiel a été établi afin d'intégrer ces critères dans la construction des bâtiments et dans les aménagements complémentaires. En conséquence, un décalage entre le niveau d'aménagement de la zone et les exigences demandées aux acquéreurs est observé. De plus, le portage politique de l'ambition « développement durable » a du mal à s'affirmer, notamment du fait de la crise économique en cours.

Sur la zone Pau Cité Multimédia, la SEM Pau-Pyrénées construit et commercialise des bâtiments dédiés à l'accueil d'entreprises tertiaires en lien avec les TIC. Si l'aménagement de la zone n'a pas fait l'objet de démarche particulière au regard du développement durable, la SEM Pau-Pyrénées a décidé d'orienter ses constructions vers des bâtiments économes. Une première expérience a permis la livraison d'un bâtiment aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation) tandis que le dernier bâtiment, en cours d'achèvement, intègre plus de 400 m² de panneaux photovoltaïques. L'absence de cohérence entre l'aménagement de la zone, la construction des bâtiments et l'usage qui en est fait par les entreprises hébergées constitue une vraie limite à dépasser aujourd'hui.

Enfin, l'évolution récente est à l'intégration de l'environnement dans les zones en projet : des études pré-opérationnelles de type Approche Environnementale de l'Urbanisme sont prévues pour l'aménagement d'une zone d'activité à Gan et de la zone d'activités équine au Nord de Pau. Elles sont également intégrées au mandat de concession de Lonstechnord.

Zones d'activités économiques et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issu des deux réunions, trois familles d'enjeux sont identifiées :

Aménagement du territoire

- **Concilier développement économique et gestion économe du foncier.**
- **Favoriser la mixité des fonctions dans le cadre d'une politique de développement urbain renouvelée**
- **Développer une vision cohérente de l'aménagement des zones d'activités entre l'agglomération et les communes membres et définir des priorités d'aménagement.**

Aménagement et construction durable

- **Encourager l'intégration du développement durable dans l'aménagement des zones et la construction des bâtiments tout en veillant à l'équilibre économique des opérations et en garantissant un niveau de charges compatibles avec le marché**

- **Former les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre à la construction et l'aménagement durable**

La construction durable nécessite un certain niveau de compétence, voire l'intégration d'un bureau d'étude spécialisé dans l'équipe de maîtrise d'œuvre. Aussi, la CDAPP pourrait accompagner, notamment financièrement, la prise en charge de ce type de prestations. L'obligation de recourir à un bureau d'études spécialisé peut également être une contre-partie au faible coût du foncier.

- **Donner les moyens de pérenniser les démarches éco-responsable d'utilisation des bâtiments**

En plus de la qualité des bâtiments, un enjeu porte sur leur utilisation éco-responsable. Il s'agit de sensibiliser les utilisateurs dans la durée, en veillant à renouveler les efforts à chaque transaction du bâtiment.

Animation de zone

- **Encourager la mise en place d'animateurs/gestionnaires de zone**

La mise en place de club d'entreprises pour animer chaque ZAE faciliterait les démarches collectives de sensibilisation aux différents aspects du développement durable.

3 Le soutien au développement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

3.1 Contexte territorial

L'UPPA (10800 étudiants, dont 7500 sur le campus de Pau) est une université pluridisciplinaire engagée dans une démarche de rationalisation de son offre de formation et de structuration de sa recherche autour de pôles d'excellence susceptibles de se prévaloir d'une visibilité nationale voire européenne et internationale. Ses missions fondamentales sont l'enseignement, la recherche, la valorisation de ses savoirs et de sa recherche, en développant un partenariat étroit avec le monde socio-économique et culturel du territoire. De l'avis du groupe de travail, l'offre de formation est très généraliste, ce qui ne suffit pas pour faire d'elle un élément fort d'attractivité et de rayonnement du territoire.

L'UPPA dispose d'une offre de formation orientée vers le développement durable. Elle vient par exemple de créer un Diplôme universitaire en formation continue « Chef de projet en développement durable appliqué au local ».

La récente Mission Développement Durable de l'UPPA travaille sur des diagnostics énergétiques de ses bâtiments, sur un état des lieux des déplacements entre le domicile et le campus, la création d'un site de covoiturage, la minimisation de l'empreinte écologique (utilisation du papier recyclé, meilleure valorisation des déchets) ou encore la création de nouveaux lieux de communication comme celle du blog de la Mission Développement Durable.

Enfin, l'UPPA s'est donnée comme objectif de réduire par deux sa consommation de chauffage en travaillant sur l'isolation des bâtiments et sur un projet de chauffage géothermique. Pour ce faire, elle est à la recherche de partenariats.

3.2 Action publique locale

Au titre de sa compétence obligatoire « Développement économique », la CDAPP soutient les actions de l'Université et est associée à l'élaboration et à la validation des projets d'investissement. Le soutien se concrétise par le financement d'opérations inscrites dans un cadre contractuel et englobe différents types d'opérations qui concourent au développement du campus palois. Les trois objectifs identifiés prioritaires dans la convention 2007/2010 sont les suivants :

1. améliorer l'attractivité, prévenir la désaffection et favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, particulièrement au cours des deux à trois premières années du cursus universitaire
2. soutenir les initiatives visant à une meilleure ouverture de l'Université à son environnement, par des mesures incitatives à destination des étudiants et enseignants chercheurs qui s'engagent dans des collaborations avec le tissu économique local, voire créent leur propre activité
3. cibler les efforts d'appui à la recherche sur les pôles d'excellence locaux bénéficiant d'une visibilité nationale voire internationale.

Université et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issu des deux réunions, le groupe de travail identifie trois familles d'enjeux :

Offre de formation

- **Favoriser la création d'une offre de formation reliée au développement durable.**
- **Renforcer les liens entre PME/PMI et UPPA afin de mieux adapter l'offre de formation avec les besoins du tissu économique local ;**
Différents réseaux œuvrent déjà dans ce sens, comme INNOVALIS ou OSEO. Pour le moment, la recherche est l'apanage des grands groupes et concerne peu les petites et moyennes entreprises.

Animation du territoire

- **Impliquer davantage l'UPPA dans l'animation du centre-ville ;**
- **Intégrer les démarches « développement durable » de l'UPPA à une échelle élargie au reste du quartier ou de la ville ;**

Patrimoine

- **Requalifier le patrimoine immobilier de l'UPPA**

4 Les Technologies de l'Information et de la Communication

Dans le cadre de l'opération Pau Broadband Country, la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées a choisi de déployer un réseau Très Haut Débit en Fibre Optique et de développer les usages qui lui sont liés. A ce titre plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Lutte contre la fracture numérique. Elle ne se traduit plus aujourd'hui seulement en termes d'accès à Internet, mais surtout dans la capacité des personnes à s'emparer des nouvelles applications disponibles via le web (réaliser des recherches pertinentes, trier l'information, communiquer efficacement et différemment (Web 2.0).)
- Développement de l'économie locale via l'appui et l'animation de la filière TIC.
- Aide au développement de nouveaux cursus de formation adaptés aux besoins de la filière et pouvant apporter des opportunités de débouchées professionnels localement.

La Communauté d'Agglomération a confié en 2005, par Délégation de Service Public, le déploiement et l'exploitation de ce réseau Très Haut Débit, à SPTH, Société Paloise pour le Très Haut Débit. Fin 2008⁵ :

- 44 178 prises raccordables ont été déployées (400 000 foyers raccordables au Très Haut Débit en France) ;
- près de 8 000 abonnés « grand public » raccordés à l'offre proposée par l'opérateur SFR ;

⁵ Source : Synthèse du rapport annuel 2008 - délégation de service public SPTH

objectif fixé à 11 000 fin 2009 ;

- 221 clients « entreprises ».

Pour la Communauté d'Agglomération, le déploiement de la fibre optique est un outil de développement économique. La SEM Pau-Pyrénées est spécialisée dans l'accueil d'entreprises liées aux TIC ; plusieurs formations de niveau supérieur ont été développées ou sont en projet. (l'EISTI a choisi Pau et son réseau Très Haut Débit pour sa seconde implantation après la Région parisienne). La CDA a aménagé Le Piano en Hôtel d'entreprises orientées TIC. De nouveaux services aux entreprises peuvent apparaître comme le projet de Centre de Simulation Palois, véritable plate-forme de services pour le calcul et la simulation numérique à destination de l'activité aéronautique d'Aquitaine et Midi-Pyrénées (projet en cours).

La Cyberbase Pau-Pyrénées (4300 abonnés en 2009) et le réseau des espaces publics numériques constituent les liens entre l'infrastructure créée par la Collectivité et les utilisateurs de l'Internet. De son côté, l'association PEBA (Pôle E Business Aquitain) regroupe les entreprises du secteur implantées sur l'agglomération.

Le déploiement des usages associés à cette infrastructure de pointe constitue désormais une priorité, tant du point de vue de la modernisation de l'administration que des usages professionnels ou domestiques. Plusieurs projets sont en cours :

- au niveau de la collectivité, le déploiement de solutions de visio-conférences et la mise en place d'un programme d'e-administration, dont la première phase sera la mise en place courant 2010, d'un Intranet accessible à tous les agents ;
- au niveau des usagers, le raccordement au réseau des chambres étudiantes gérées par le CLOUS dans un objectif de connexion très haut débit au prix le plus faible pour l'utilisateur ; La promotion, via la Cyberbase, des logiciels libres et du Web 2.0 (notamment accompagnement utilisation/pratiques outils communautaires) est également une priorité ,
- d'un point de vue économique, la constitution de THD3, un réseau de partenaires à même de favoriser la création d'emplois non délocalisables et la formation dans les métiers liés au déploiement des réseaux, des solutions très haut débit et des techniques liées au développement durable. Enfin, plusieurs entreprises du territoire lancent des projets structurants : Turboméca, Teuchos, Sapeso, Prodware...

Le projet Pau Broadband Country constitue ainsi une action clé dans le domaine du développement durable non pas seulement du fait de la création du réseau, mais surtout du fait des applications diverses liées à son utilisation, notamment les méthodes et outils de travail collaboratif à distance qui induisent de nouvelles pratiques professionnelles économes en déplacements physiques.

TIC et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Positionner les TIC comme élément différenciant du territoire, créateurs d'innovation et de nouveaux emplois ;**

Cet enjeu revient à capitaliser sur l'expérience de PBC et sur l'avance que possède encore le territoire en matière de nouvelles technologies.

- **Valoriser le potentiel du réseau dans son usage professionnel et le positionner comme une offre de service adressée aux entreprises du territoire.**

- **Favoriser la création d'applications/usages TIC dirigées vers le développement durable ;**

- **Réduire la fracture numérique**

Le constat posé est que les personnes qui auraient le plus besoin d'internet, et de son offre de services, en ont le moins accès.

La création d'une offre internet Low cost, par exemple, est une idée avancée.

- **Expérimenter de nouvelles pratiques collaboratives**

La collectivité peut servir de laboratoire pour expérimenter de nouvelles méthodes de travail collaboratives, utilisant au mieux les capacités du réseau.

Partie 3 : Les politiques en cours de structuration

1 L'appui à l'Agriculture de proximité et au développement de l'Agriculture biologique

1.1 L'agriculture de proximité

1.1.1 Contexte territorial

La Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées compte environ 380 exploitations⁶ pour une SAU totale de 6 588 hectares, ce qui représente 1,9 % de la SAU départementale et 36 % de la surface de la Communauté d'Agglomération. Les communes où les agriculteurs sont le plus présents sont Gan et Artigueloutan (6 % de la population active). Moins de la moitié d'entre elles sont considérées comme des exploitations professionnelles⁷. La culture du maïs est très présente au nord de l'agglomération tandis que les communes du sud sont marquées par la présence de la vigne (AOC Jurançon) et l'élevage.

34 % de la SAU soit 2 218 hectares est exploitée en fermage. Un certain nombre de propriétaires adoptent un comportement spéculatif et préfèrent garder leur foncier dans l'attente d'un passage en zone constructible. Si les évolutions constatées se poursuivent, les exploitations agricoles de Pau, Bizanos, Lons, Lee, Ousse, Idron auront du mal à se renouveler au regard du vieillissement important de la population agricole.

Les activités agritouristiques les plus présentes sont les gîtes ruraux, les chambres et tables d'hôtes, les fermes de découverte et la vente directe des produits (fromages, vin de Jurançon, confitures, etc...). De nouvelles formes de commercialisation se développent, en adéquation avec les attentes d'une partie de la population urbaine pour des produits de qualité d'origine locale :

- Le magasin « A la ferme » installée sur la Commune de Lée et créé en 2002 a été le premier magasin de vente directe sur l'agglomération.
- Les communes renouent avec les marchés de plein air (Jurançon, Lons, Lescar, Idron...)
- A l'initiative de la FD CIVAM, les AMAP se développent. La majorité des communes de l'Agglomération sont concernées.

1.1.2 Action publique locale

Depuis quelques années, des initiatives se développent entre l'agglomération, les communes membres et le monde agricole, sans que celles-ci fassent l'objet d'une politique structurée. Au-delà des aménités positives/négatives de l'activité agricole sur le paysage, la biodiversité, la qualité de l'eau et des sols... ces initiatives tendent à rapprocher les collectivités du monde agricole dans une optique de développement durable.

⁶Source : Diagnostic agricole et foncier – chambre d'Agriculture 64. 2005

⁷Un exploitant professionnel est celui qui tire l'essentiel de son revenu de l'activité agricole et qui consacre au moins trois quarts de son temps à l'activité agricole.

Tableau 9 : Initiatives des collectivités en faveur d'une agriculture de proximité

Dates	Initiatives
2005	Réalisation du diagnostic agricole et foncier
2006	Réalisation, par la Commune d'Artigueloutan, d'un travail de médiation agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU et réalisation du document à destination des nouveaux habitants « faisons terre ensemble » Partenariat entre la cuisine centrale et la FD CIVAM pour le développement d'approvisionnements en circuits courts,
2007	Participation de la CDA, en partenariat avec le Pays du Grand Pau et la FD CIVAM à une démarche de questionnement sur la préservation des terres agricoles et l'organisation d'un forum destiné aux élus.
2008	Reconnaissance de l'agriculture comme activité économique à part entière, à considérer en tant que tel dans le projet d'agglomération. Encadrement d'un stage de fin d'étude sur la maîtrise de l'énergie dans les exploitations agricoles de l'agglomération, en lien avec le CRPF et la Chambre d'Agriculture.
2009	Soutien de l'agglomération à la SAS « graines », une couveuse portée par le CIVAM au profit de l'installation de jeunes hors cadre familial. Lancement, via le Pays du Grand Pau, d'une étude de définition d'une politique de soutien à une économie agricole durable de proximité pour le Grand Pau Projet de valorisation des réserves foncières de la Ville de Pau Soutien à l'adaptation de la filière bovin viande (engraissement) en lien avec le souhait de maintenir l'activité de l'abattoir de Pau.

Source : CDAPP, 2009

La Ville de Pau a pour projet la requalification des halles, dans l'objectif de maintenir ce lieu de vente directe.

Dans le contexte actuel de crise de lait, la CDA réfléchit aux façon de soutenir cette filière. Des réflexions au sujet de l'installation de distributeurs de lait cru en ville sont en cours.

Un projet de mise en place de jardins de productions et de jardins d'insertion dans le cadre de la réhabilitation du quartier du Hameau à Pau est actuellement en cours de formalisation.

Enfin, le GIPDSU indique que l'agriculture constitue désormais une véritable filière permettant l'intégration professionnelle de personnes en difficultés de façon durable.

Agriculture de proximité et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Protéger durablement les terres à vocation agricole**
- **Promouvoir l'activité agricole auprès des publics non agricoles : jeunes, personnes en reconversion ou insertion professionnelle**
- **Stimuler, adapter et organiser la production et la distribution des produits locaux dans une double optique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consolidation des revenus agricoles**
- **Accompagner les agriculteurs touchés par des opérations publiques les privant de leur foncier (aménagement de zones d'activités économiques ou de logements) dans leur projets de relocalisation ou de requalification de leur système d'exploitation.**
Cela implique une réflexion des aménagements à l'échelle du Grand Pau et non plus à celle de la commune ou de l'agglomération.
- **Mettre en valeur les savoirs-faire et les productions locales,**
notamment dans un but touristique. Un travail autour de la promotion du haricot maïs est par exemple déjà réalisé par le CIVAM.

1.2 L'Agriculture biologique

1.2.1 Contexte territorial

L'agriculture biologique concerne différents systèmes d'exploitation. Huit exploitations répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique sont recensées sur les communes de Jurançon, Lée, Lescar Pau et Sendets. Cinq intentions de conversion ont également été identifiées dont deux sur la commune de Gan et 1 sur la commune de Gelos. Les viticulteurs sont majoritaires et apparaissent en demande d'un suivi, sans que cela soit clairement explicitée aujourd'hui.

En plus de l'Arbio, l'interprofession d'Aquitaine, qui regroupe tous les acteurs impliqués dans le développement de l'agriculture biologique, le CIVAM Bio Béarn et la chambre d'agriculture jouent un rôle d'accompagnement des porteurs de projets.

Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques

*Mission d'appui au développement de
l'agriculture biologique*

Suivi technique

Organisation de formations en accompagnement de la structuration des filières ovin/bovin lait, porcs et céréales.

Organisation de journées techniques thématiques: implantation de cultures, céréales, cultures de printemps, désherbage....

CIVAM BIO Béarn

Accompagnement des projets individuels et collectifs de conversion à destination notamment des agriculteurs engagés dans une valorisation de leurs produits en circuits courts (vente à la ferme, vente sur les marchés, approvisionnement des AMAP....)

Enfin, les **industries agro-alimentaires** portent des projets en faveur de la structuration de filière, notamment sur :

- La filière lait : la laiterie 3A (Toulouse) a un projet de fabrication de yaourts bio qui ne pourra voir le jour que lorsque la collecte de 2 millions de litres de lait sur le grand sud ouest pourra être mise en place.
- La filière porc/céréales : la réflexion porte sur l'alimentation de porcs basques à partir de céréales produites en Béarn (maïs).
- La filière ovin/bovin viande.

1.2.2 Action publique locale

Au niveau des collectivités, le Conseil Régional soutient, par plusieurs dispositifs, des actions collectives en faveur de l'Agriculture biologique ainsi que les diagnostics de conversion.

Au niveau de l'Agglomération, une réflexion a été initiée en faveur de l'approvisionnement de la cuisine communautaire par des produits de qualité. Cette dernière participe à des actions ponctuelles notamment dans le cadre de la semaine nationale de promotion de l'agriculture biologique par exemple.

Le Grenelle 2 fixe pour objectif 6% de surface cultivée en bio à l'horizon 2012, contre 2,5% environ aujourd'hui. Plusieurs phénomènes constituent un environnement favorable au développement de l'Agriculture biologique :

- le découplage des aides à la production de la PAC
- des situations individuelles favorables, notamment chez les agriculteurs qui font de l'élevage
- les évolutions des attentes des consommateurs.

L'objectif ne pourra être tenu que si plusieurs actions sont menées conjointement :

- un soutien aux agriculteurs qui franchissent le pas, la première action consistant à démystifier le cahier des charges Agriculture biologique.
- une communication soutenue autour de l'offre disponible. Certaines actions ont déjà eu lieu (réunions de sensibilisation, vulgarisation cahier des charges, ...), d'autres sont en projet (projet de bulletin «bio 64» ; projet d'annuaire «où manger/consommer» bio dans le 64)
- la structuration d'une offre aujourd'hui atomisée.

Agriculture biologique et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Clarifier la politique d'approvisionnement de la cuisine centrale en matière de produits issus de l'agriculture biologique et, le cas échéant, utiliser cette opportunité comme un levier pour favoriser la structuration de l'offre locale.**
- **Développer une offre accessible aux salariés de la Communauté d'Agglomération (et autres administrations du Centre-Ville et d'Indusnord) sous forme d'AMAP urbaine adaptée aux contraintes de temps des employés.**
- **Encourager la diversification des productions, notamment dans le but d'approvisionner les unités de fabrication de matériaux bio-sourcés (ex du chanvre, du maïs...)**

2 Le champ spécifique de l'Économie Sociale et Solidaire

2.1 Contexte territorial

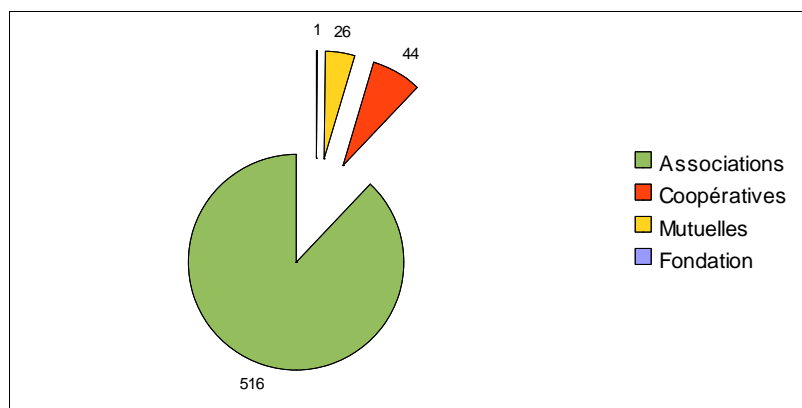
Encadré 1 : Définition de l'économie sociale et solidaire

Pour la CRESS Rhône-Alpes, « L'économie sociale et solidaire combine engagement social et initiative économique pour mettre la personne humaine au centre des activités et replacer l'économie dans son contexte : les activités économiques sont un moyen au service d'un projet sociétal ».

Source : CRESS Rhône Alpes

Suite à l'adhésion de l'agglomération au Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire en novembre 2008, la Communauté d'Agglomération a mandaté la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire pour réaliser un diagnostic de l'ESS sur l'agglomération et définir des priorités d'actions. Les résultats de cette étude sont attendus pour fin 2009. Les éléments ci-dessous sont extraits du diagnostic réalisé.

Au 31 décembre 2006, l'ESS compte, à l'échelle de l'agglomération, 7692 salariés sur 63 650 emplois ce qui représente 12,1%. En 2009, sur 5480 établissements, 587 sont des structures de l'ESS.

Diagramme 1 : Nature des structures d'économie sociale et solidaires

Source : CRESS, 2009

Les coopératives sont principalement représentées par les coopératives de crédit.

74% des structures sont implantées sur Pau, la ville-centre. Viennent ensuite Lescar (6%), Billère (5%), Jurançon et Lons avec 3% chacun et Bizanos avec 2,5%. Les structures liées à l'ESS sont peu représentées sur le reste du territoire.

2.2 Action publique locale

Le champ de l'économie sociale et solidaire est un domaine en cours d'investigation par la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées qui fait suite au renouvellement des urnes en 2008 et de la décision de nommer un élu délégué.

Jusqu'à présent, la prise en compte de l'économie sociale et solidaire se fait principalement par le soutien ponctuel à des initiatives d'entreprises et d'acteurs du territoire, par le biais de la compétence économique, de la politique de la ville et de l'environnement. Les initiatives suivantes réalisées en partenariat avec l'agglomération ou qui ont bénéficié dans les 3 dernières années d'une aide économique de l'agglomération peuvent être soulignées :

- L'implantation de l'entreprise le Relais 64 qui collecte et valorise les textiles usagés
- La création de la SAS Graines, une couveuse dédiée à l'installation de jeunes agriculteurs hors cadre familial
- La déchetterie recyclerie réalisée en partenariat avec Emmaüs
- Le soutien à l'activité de Télécoms Sans Frontières, première ONG spécialisée en télécommunications d'urgence
- Le soutien à l'association ACT 3, une association d'insertion qui a pour activité la formation de femmes détenues de la Maison d'arrêt de Pau au tissage pour la Haute couture
- Le soutien du projet Néoptera qui repose sur la création de nouvelles fonctionnalités visant la conception et le développement de services innovants dans le domaine du transfert, du stockage, du partage et de la manipulation de documents numériques à destination des internautes, professionnels ou particuliers.

La Communauté d'Agglomération apporte également son aide à plusieurs structures de soutien à la création d'entreprises, membres du réseau Pau-Pyrénées Entrepreneurs développé à son initiative et qui vise à faciliter le parcours des créateurs d'entreprises sur le territoire, TPE et PME principalement :

- l'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE),

- l'Association Adour Entreprendre, qui dispose d'un programme spécifique à l'économie sociale et solidaire,
- Béarn Initiatives, Plate-Formes d'Initiatives Locales

Économie sociale et solidaire et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Partager le diagnostic de l'ESS**
- **Définir une politique de soutien à l'ESS, notamment dans les domaines liés aux « éco-activités »**
- **Favoriser le lien entre les acteurs de l'ESS et l'économie « traditionnelle », via notamment les structures d'insertion**
- **Encourager l'implantation et le développement de structures d'Insertion par l'économique.**
Les entreprises consultées ont notamment fait remonter le besoin de mutualiser les postes de suivi d'insertion qui sont non productifs et coûtent chers à leur structure.
- **Former les maîtres d'ouvrage aux clauses d'insertion dans les marchés publics**

3 Le Commerce et l'artisanat

3.1 Contexte territorial

L'agglomération paloise constitue un pôle commercial et de services significatifs. Sa zone de chalandise touche environ 320000 habitants et le développement de cette fonction métropolitaine est un enjeu économique et urbain essentiel pour la Communauté d'Agglomération.

Les premiers éléments de diagnostic fournis par PROCOS (Fédération pour l'Urbanisme et le développement du Commerce Spécialisé) démontrent que Pau dispose d'un tissu commercial de centre-ville important, mais en baisse, et qui n'exploite pas tout son potentiel.

Six associations de commerçants sont recensées sur le territoire de la commune de Pau : Pau commerce, l'Association des commerçants palois, ainsi qu'une association pour chaque marché (Halles couvertes, Marguerite Laborde, Marchés bio, Marché des brocanteurs).

En ce qui concerne l'**artisanat**, l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) a permis d'établir un certain nombre de constats quant aux compétences des artisans dans le domaine thermique et énergétique : déficit d'entreprises qualifiées dans le domaine de l'éco-construction et de l'éco-réhabilitation, des techniques performantes (isolation par l'extérieur

par exemple), et des énergies renouvelables (photovoltaïque, biomasse), voire de l'architecture bioclimatique.

Par ailleurs, les porteurs de projets de création d'entreprises dans le domaine du conseil se heurtent au manque d'intérêt des maîtres d'ouvrages pour la réalisation de bilans thermiques, ces derniers se tournant directement vers les installateurs et commerciaux pour faire leurs choix techniques.

3.2 Action publique locale

Pour le moment, la politique commerciale demeure de compétence communale.

Par le biais du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Ville de Pau a lancé :

- **Une opération urbaine collective de centre-ville** concernant les commerces sédentaires. La première tranche, qui vient de se terminer, a permis la réalisation de travaux permettant d'améliorer l'accessibilité aux commerces (création d'un centre piéton...), mais aussi la réalisation d'études urbaines et d'animations commerciales (réalisées par l'association Pau Commerces).
- **La création de l'OFCAP** (Office du Commerce et de l'Artisanat de Pau) qui se compose de quatre collèges : professionnels ; associations ; chambres consulaires ; collectivités locales. Il a pour objet de promouvoir et développer le commerce palois, notamment par des animations, la récolte d'informations terrain et la formulation d'avis pour les porteurs de projets influant le commerce local. Il est aujourd'hui présidé par le Président de l'association Pau Commerces (environ 200 adhérents) qui fait parti des 6 associations de commerçants du territoire palois.

De plus, deux opérations sont en projet et pourront faire l'objet de candidature au FISAC :

- Un projet sur le quartier du Hameau dans le cadre de la rénovation du quartier (mise en place d'un marché dominical),
- Une étude sur la restructuration des deux quartiers accueillant des marchés (Halles et Foirail) est en cours (volet commercial, espaces publics et bâtiments).

Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville de Pau et de la CDAPP, le commerce est clairement identifié au pôle Développement et coopérations territoriales permettant ainsi de s'enrichir d'une ambition économique et d'être lisible pour les partenaires extérieurs de la collectivité sur cette thématique (Chambres Consulaires, associations de commerçants et OFCAP). Les orientations proposées à ce titre sont de :

- soutenir la création, le développement et la reprise de TPE et PME dans les domaines du commerce, des services et de l'artisanat en s'appuyant sur le réseau de partenaires de Pau-Pyrénées Entrepreneurs ;
- soutenir des actions collectives menées par les commerçants et entrepreneurs de l'Agglomération et visant à renforcer et développer l'attractivité du territoire ;
- définir une politique d'urbanisme commercial et de consolidation des centralités visant un équilibre des fonctions commerciales sur le territoire et le développement de l'attractivité de l'agglomération.

Une réflexion intercommunale permettrait de rationaliser le développement des commerces périphériques et d'agir en faveur du maintien du tissu commercial des pôles centres. Une charte d'urbanisme commercial à l'échelle de l'agglomération devrait remplir ce rôle. De plus, la CDAPP aura un rôle important à jouer dans la constitution du schéma de développement commercial réalisé dans le cadre du SCOT du Grand Pau.

Commerce/artisanat et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Se doter d'une vision intercommunale et partagée du développement commercial sur le territoire, incluant une dimension économique et urbaine (prise en compte des impacts environnementaux, accessibilité, qualité des aménagements...)**
- **Préserver et maintenir les commerces de proximité et de cœur de ville ou de village**
- **Favoriser la sensibilisation et la formation des commerçants et artisans**
- **Encourager le développement d'initiatives collectives en lien avec le développement durable, notamment sur le volet formation et consommation durable.**

4 Le Tourisme

4.1 Contexte territorial

L'agglomération paloise constitue la troisième zone d'accueil touristique du département après la côte basque et la montagne⁸. Il s'agit essentiellement d'un tourisme d'affaires et de courts séjours liés :

- à l'implantation du Palais des Congrès ;
- à la proximité de la montagne et de destinations touristiques de forte notoriété (Parc National des Pyrénées Occidentales, Espagne, Lourdes, ...).
- au cadre et à l'existence sur Pau, d'un patrimoine de renommée (Musée du Château de Pau par exemple).



Palais Beaumont

⁸ Source : etorri.net 2005

Tableau 10 : Offre marchande d'hébergements

Type	Capacité
Hôtellerie	1736 chambres pour 45 établissements
Chambres d'hôtes	10 établissements et capacité de 44 personnes
Camping	1 camping à la ferme – 6 emplacements 1 terrain de camping/loisirs – 2 étoiles et 67 emplacements 1 terrain de camping/tourisme – 3 étoiles et 145 emplacements
Hébergement collectif	5 établissements pour une capacité d'accueil de 91 personnes

Source : Etorri.net

47 entreprises prestataires de services sont recensées.

En 2008, la fréquentation touristique de l'Agglomération est estimée entre 3 et 3,2 millions de nuitées, soit environ 40 % des nuitées du Béarn et 15% du total départemental⁹. La part du secteur marchand est estimée à plus de 25 % du total des nuitées. L'activité touristique génère plus de 3000 emplois directs et autant d'emplois incidents ce qui la positionne comme l'un des secteurs structurants de l'économie globale de l'Agglomération paloise.

Peu d'initiatives sont repérées en matière de développement durable alors que les caractéristiques du territoire peuvent être des supports pour qualifier une offre orientée dans ce sens :

- Plusieurs sites touristiques sont détenteurs du label tourisme et handicap : la ferme du Hameau de Pau, l'Hôtel la Palmeraie à Pau et l'Office de Tourisme de Lescar.
- Malgré l'absence de plan local de randonnée, des connexions existent avec d'autres PLR et à proximité de grands itinéraires : chemin de Saint Jacques, Chemin Henri 4. Les communes de Gan et Jurançon sont intégrées au PLR de Lasseube et Jurançon. Des entreprises touristiques, comme La Balaguère proposent des produits Randonnées au départ de Pau.
- Le circuit cyclotouristique du vignoble du Jurançon traverse la CDA. Dans l'agglomération, la mise en exploitation du nouveau réseau de transport couplée aux objectifs du Schéma directeur vélo pourront participer à la construction d'une offre balade urbaine en vélo.
- Sept structures d'activités équestres sont présentes sur la CDA. L'Agglomération est marquée par la présence des haras de Gelos, l'hippodrome, le centre d'entraînement du Domaine de Sers, et l'accueil du Concours Complet International 4 étoiles.
- En terme de pêche, deux parcours no kill existent sur le Neez et le Gave de Pau.
- Un circuit de découverte des parcs et jardins de la Ville est proposé. La valorisation du potentiel paysager apparaît sous exploité et à relier avec les paysages.

⁹ Source : Services de l'observatoire touristique départemental, données CRT, in Comptes financiers et rapports financiers de l'office de tourisme de Pau 2008

4.2 Action publique locale

La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de réalisation de projets touristiques d'intérêt communautaire et gère le camping de Gelos, désormais associé à l'exploitation de la base d'eaux vives. Sa réouverture est prévue en juillet 2010.

Une des premières actions de la CDA a été de mettre en place un contrat de station touristique. Une étude de stratégie de développement touristique a été réalisée dans ce cadre¹⁰. Le diagnostic de l'étude a conclu que *la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées n'est pas aujourd'hui une destination touristique malgré l'existence de nombreux atouts : le tourisme est essentiellement un tourisme urbain centré sur la ville de Pau. Le manque d'offre de produits combinés, associé au manque de promotion et de communication de la destination avec un positionnement clair, constituent des freins importants au développement touristique du territoire* ». Les actions prévues au contrat de station ont été partiellement mises en œuvre. Par exemple, un chargé de mission « produit touristique » a été recruté. En outre, le positionnement de l'Agglomération en tant que destination « Sports et nature » s'est renforcé avec notamment l'ouverture en 2009 du stade d'eaux vives.

Le recrutement d'un chargé de mission tourisme au sein du service Action Économique de l'Agglomération est envisagé afin de développer une politique touristique à cette échelle.

Il existe deux offices de tourisme sur l'Agglomération à Pau et à Lescar. L'office de tourisme 4 étoiles de Pau est certifié pour son activité d'accueil. Le Palais des Congrès est certifié Qualicongrès. Dans une conjoncture nationale plutôt morose, l'office de tourisme de Pau a battu des records de fréquentation en 2008 avec plus de 156 000 visiteurs accueillis. Un projet de fusion des deux offices dans un office intercommunal est en projet.

Plusieurs initiatives ont été développées par l'Office de Tourisme et le Palais des Congrès en matière de développement durable, en dehors de politique affirmée en ce sens :

- Organisation en 2008 de sorties en transports collectifs dans le Jurançonnais,
- Développement des promenades en calèche dans les parcs et jardins en partenariat avec les haras de Gelos (400 participants en 2008) ;
- Développement progressif de l'éco-gestion : tri sélectif, ajustements des mises en lumière nocturnes, installations de dispositifs hydro-économiques ;
- Développement des buffets bio au Palais Beaumont ;
- Mise en place d'un partenariat entre le Centre de Congrès et l'Association pour l'Enseignement aux enfants malades qui consiste à reverser à l'association 10% du chiffre d'affaires réalisé sur la location d'espaces sur une durée de 1 mois à l'automne 2009.

D'autres projets sont évoqués comme l'adaptation du site Internet aux déficients visuels. Toutefois, ils sont très ponctuels et ne constituent pas une offre globale de produits touristiques « Développement durable ». La candidature de la Ville de Pau au label Ville d'Arts et d'Histoire ainsi que l'aménagement et la mise en valeur des berges du gave offrent de nouvelles opportunités pour développer des produits orientés « éco-tourisme ».

Dans un contexte de relatif enclavement, le développement des compagnies low-coast apparaît comme un atout pour la destination Pau-Pyrénées.

La vétusté des locaux occupés par l'office de tourisme est identifiée comme un frein en terme d'image, tout comme la dégradation des espaces publics et l'incivisme.

¹⁰ Source : étude MAHOC 2003

Tourisme et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Renforcer le positionnement de l'agglomération sur le créneau des sports d'eaux vives et de pleine nature ;**
- **Structurer une politique touristique à l'échelle de l'agglomération, prenant en compte les finalités du développement durable ;**
- **Améliorer le confort d'usage et les performances énergétiques du patrimoine public**
- **Travailler sur l'éco-responsabilité des manifestations et y intégrer les dimensions sociales et économiques (créer des missions d'insertion par l'activité économique en partenariat avec le GIPDSU, par exemple)**
- **Articuler Tourisme / Déplacements / Patrimoine**

5 Coopération transfrontalière et décentralisée

Une nouvelle commission « relations transfrontalières et coopérations » a été créée au niveau de l'Agglomération suite au renouvellement de l'exécutif communautaire en avril 2008. Cette commission a plusieurs objectifs dont le développement de la coopération transfrontalière et de la coopération décentralisée.

Le développement de la coopération transfrontalière avec l'Espagne et l'Aragon en priorité fait partie de la politique de développement de l'Agglomération du fait de la position de l'Agglomération au centre du triptyque Bordeaux/Toulouse/Saragosse. Les dossiers clés portés dans le cadre de la coopération sont le tourisme, la culture, le développement économique et le désenclavement. La mise en place de projets type Interreg permet notamment à la Communauté d'Agglomération d'accompagner le développement de ses entreprises sur les filières d'excellence, d'accroître sa notoriété et de diversifier ses recettes.

Pau est jumelée avec 9 villes dans le Monde : Saragosse (Espagne) depuis 1970, Mobile (Usa) depuis 1975, Pistoia (Italie) depuis 1975, Kofu (Japon) depuis 1977, Setubal (Portugal) depuis 1981, Swansea (Pays de Galle) depuis 1982, Göttingen (Allemagne) depuis 1983, Daloa (Côte d'Ivoire) depuis 1984 et Xian (Chine) depuis 1986. Les actions mises en place dans le cadre de ces jumelages sont essentiellement des échanges culturels.

Coopérations et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions, le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Construire des projets de coopération sur les thèmes qui font la notoriété de Pau et son agglomération et qui ont un intérêt pour le développement durable (par exemple : jardins et paysages pour la ville de Pau)**
- **Utiliser la coopération comme cadre d'échanges de savoir faire et de formations**